

Coordonnateurs des Greta-Cfa :

Un début de réponse salarial à l'importante charge de travail

Lors du Conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (académie de Nice et d'Aix Marseille) qui s'est tenu le mardi 7 décembre, la direction régionale de la formation continue a proposé une majoration indiciaire pour revaloriser certains coordonnateurs. Cette majoration tiendrait compte soit de missions particulières soit de la complexité de la mission.

Ce n'est malheureusement pas tant la charge de travail que la difficulté de recrutement et la fuite de coordo vers de meilleurs salaires dans d'autres organismes de formation qui ont poussé les deux rectorat à faire une proposition salariale. Et si nous ne pouvons que regretter que cette mesure soit limitée, le choix de points d'indice plutôt qu'une prime (n'entrant pas en compte dans le calcul de la retraite) nous satisfait.

Concrètement de quoi s'agit-il ?

Une majoration indiciaire (MI) donnerait 15 points d'indice supplémentaires (70,29 euros brut mensuel).

Donneraient droit à cette MI, après validation par la direction opérationnelle du GRETA-CFA :

1) Missions particulières

- Gestion de site →1 MI (soit 70,29 euros brut mensuel)
- Direction d'IFAS →2 MI (soit 140,58 euros brut mensuel)
- Relais ponctuel de CFC →2 MI (soit 140,58 euros brut mensuel)

2) Complexité de la mission

A ce chapitre le rectorat prendrait en compte un certain nombre de critères à savoir :

- Nombre de stagiaires ou d'apprentis en charge supérieur ou égal à 100
- Nombre d'actions (ou groupes) supérieur ou égal à 10
- Nombre de mesures de financements à gérer supérieur ou égal à 4
- Nombre de formateurs à gérer supérieur ou égal à 10
- Nombres de sites d'intervention supérieur ou égal à 2

Si la mission remplit 2 de ces critères →1 MI (soit 70,29 euros brut mensuel)

Si la mission remplit 3 ou plus de ces critères →2 MI (soit 140,58 euros brut mensuel)